



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Publication le 5 novembre 2020
3003 Berne-Wabern, le 3 novembre 2020

Le mois de septembre 2020 en un coup d'œil

	Septembre 2020	Janvier - septembre 2019	Janvier - septembre 2020
Etrangers (population résidente permanente)	2'139'088	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	8'548	36'883	40'690
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	7'134	65'235	55'809
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'633	16'663	14'023
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	791	6'750	6'161
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	503	5'566	4'084
Dérogations aux conditions générales d'admission	384	3'355	3'409
Regroupement familial (population résidente permanente)	4'520	29'873	27'668
Naturalisation	3'624	27'535	23'367

Table des matières

1. Population étrangère au 30.09.2020	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	5
2.1. Immigration (afflux)	5
2.2. Emigration (sorties)	6
2.3. Solde migratoire	7
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	9
3.1. Actifs UE-17/AELE	9
3.2. Actifs UE-8	10
3.3. Actifs UE-2	11
3.4. Contingents Croatie.....	12
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	12
3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	13
3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	14
3.8. Autorisations pour les prestataires de services d'un Etat de l'UE/AELE/UK pendant plus de 120 jours par an.....	15
3.9. Immigration par secteur économique et par branche économique (UE/AELE/UK)	16
4. Taux de chômage	18
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	19
6. Regroupement familial	20
7. Naturalisations	22
8. Autorisations d'établissement C octroyées	23
9. Définitions	24

1. Population étrangère au 30.09.2020

Population étrangère résidente permanente			
	Septembre 2019	Septembre 2020	Différence en %
Total	2'101'915	2'139'088	1.8
UE/AELE/UK ¹	1'436'817	1'462'517	1.8
UE-17	1'277'270	1'291'813	1.1
UE-8	97'095	103'040	6.1
UE-2	30'062	35'152	16.9
Croatie	28'351	28'389	0.1
Ressortissants d'Etats tiers	665'098	676'571	1.7

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'139'088	100	37'173	1.8
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	20'801	1.0	-750	-3.5
Autorisations de séjour	725'343	33.9	20'132	2.9
Autorisations d'établissement	1'392'944	65.1	17'791	1.3

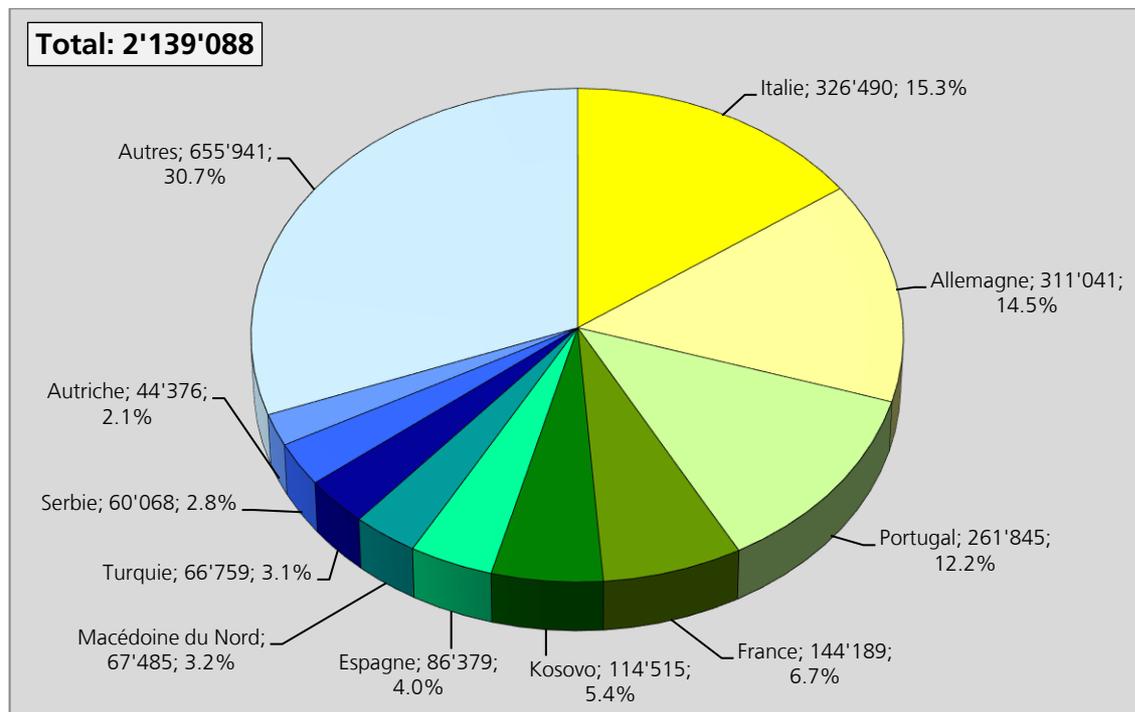
Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Septembre 2019	Septembre 2020	Différence en %
Total	55'449	43'679	-21.2
UE/AELE/UK	45'402	37'845	-16.6
UE-17	29'619	24'952	-15.8
UE-8	10'355	8'767	-15.3
UE-2	4'693	3'405	-27.4
Croatie	644	661	2.6
Ressortissants d'Etats tiers	10'047	5'834	-41.9

Source: SYMIC

- A fin septembre 2020, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE/AELE/UK. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- Les ressortissants de l'UE/AELE/UK constituaient le 86.6% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 13.4% restants provenaient d'Etats tiers.

¹ Les catégories de pays figurant dans les « Statistiques sur l'immigration » sont inchangées. Depuis le 1^{er} février 2020, l'Union européenne compte 27 Etats membres. Le Royaume-Uni (UK) est sorti de l'UE le 31 janvier 2020. La dénomination UE/AELE/UK utilisée depuis février 2020 regroupe les mêmes pays que la catégorie UE-28/AELE figurant dans les publications antérieures des « Statistiques sur l'immigration » (se référer aux définitions Royaume-Uni, UE-17 et UE/AELE/UK en fin de document).

Top 10 des effectifs par nationalité (population étrangère résidente permanente)



Source : Symic

Top 5 des hausses et des baisses d'effectifs

Nationalité	Augmentation par rapport à l'année précédente	Nationalité	Diminution par rapport à l'année précédente
France	6'076	Portugal	-2'094
Roumanie	3'420	Serbie	-914
Italie	3'300	Bosnie et Herzégovine	-471
Pologne	2'301	Etats-Unis	-143
Syrie	2'144	Angola	-77

Principaux mouvements de la population étrangère résidente permanente

Hausse et baisses d'effectifs	Année	
	Janvier - septembre 2019	Janvier - septembre 2020
Solde migratoire	36'883	40'690
Solde naturel de la population étrangère	11'819	10'763
Solde de nationalité	-27'798	-23'495

Source : Symic

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)²

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2019	Septembre 2020	Différence en %	Janvier - sept 2019	Janvier - sept 2020	Différence en %
Total	15'335	15'808	3.1	102'271	96'873	-5.3
UE/AELE/UK	10'282	10'998	7.0	71'248	70'169	-1.5
UE-17	8'246	8'924	8.2	56'478	55'534	-1.7
UE-8	1'221	1'222	0.1	9'246	8'664	-6.3
UE-2	717	723	0.8	4'717	5'148	9.1
Croatie	60	71	18.3	570	574	0.7
Ressortissants Etats tiers	5'053	4'810	-4.8	31'023	26'704	-13.9
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Septembre 2019	Septembre 2020	Différence en %	Janvier - sept 2019	Janvier - sept 2020	Différence en %
Total	9'467	7'068	-25.3	74'850	57'917	-22.6
UE/AELE/UK	7'238	6'007	-17.0	60'990	49'956	-18.1
UE-17	5'119	4'176	-18.4	40'903	33'760	-17.5
UE-8	1'385	1'217	-12.1	13'146	10'990	-16.4
UE-2	621	498	-19.8	6'045	4'273	-29.3
Croatie	77	101	31.2	771	829	7.5
Ressortissants Etats tiers	2'229	1'061	-52.4	13'860	7'961	-42.6

Source: SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2019	Septembre 2020	Différence en %	Janvier - sept 2019	Janvier - sept 2020	Différence en %
Total	12'700	13'188	3.8	77'637	73'834	-4.9
UE/AELE/UK	8'563	9'402	9.8	55'036	55'107	0.1
Ressortissants Etats tiers	4'137	3'786	-8.5	22'601	18'727	-17.1

Source: SYMIC

² Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour de janvier à septembre 2020 : 7'873 (population étrangère résidente permanente) ; 3'369 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)³

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2019	Septembre 2020	Différence en %	Janvier - sept 2019	Janvier - sept 2020	Différence en %
Total	7'831	6'976	-10.9	61'132	52'055	-14.8
UE/AELE/UK	6'189	5'271	-14.8	47'043	40'668	-13.6
UE-17	5'368	4'520	-15.8	40'447	34'614	-14.4
UE-8	575	499	-13.2	4'925	4'279	-13.1
UE-2	154	189	22.7	1'054	1'291	22.5
Croatie	66	39	-40.9	366	301	-17.8
Ressortissants Etats tiers	1'642	1'705	3.8	14'089	11'387	-19.2
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Septembre 2019	Septembre 2020	Différence en %	Janvier - sept 2019	Janvier - sept 2020	Différence en %
Total	4'584	4'093	-10.7	45'452	40'283	-11.4
UE/AELE/UK	3'974	3'418	-14.0	37'637	33'842	-10.1
UE-17	2'526	2'177	-13.8	24'948	23'239	-6.9
UE-8	908	844	-7.0	7'839	7'072	-9.8
UE-2	472	316	-33.1	4'245	2'930	-31.0
Croatie	61	71	16.4	501	513	2.4
Ressortissants Etats tiers	610	675	10.7	7'815	6'441	-17.6

Source: SYMIC

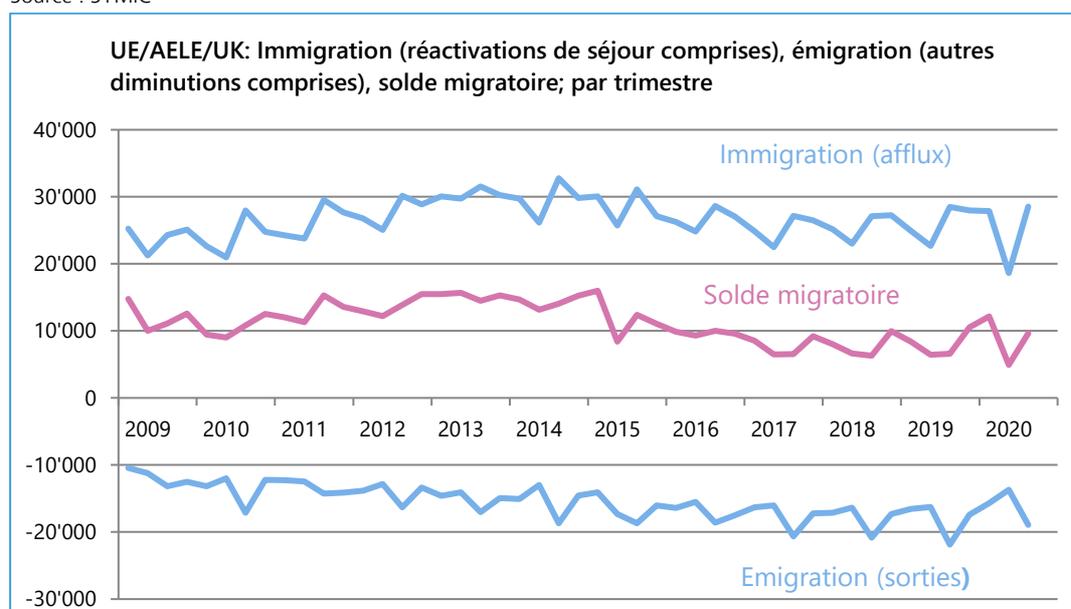
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a augmenté de janvier à septembre 2020 par rapport aux mois de janvier - septembre 2019 (+10.3%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a diminué de janvier à septembre 2020 par rapport aux mois de janvier - septembre 2019 (-5.3%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a reculé de janvier à septembre 2020 par rapport aux mois de janvier - septembre 2019 (-14.8%).

³ Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, de janvier à septembre 2020 : 12'001 (population étrangère résidente permanente) ; 30'732 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

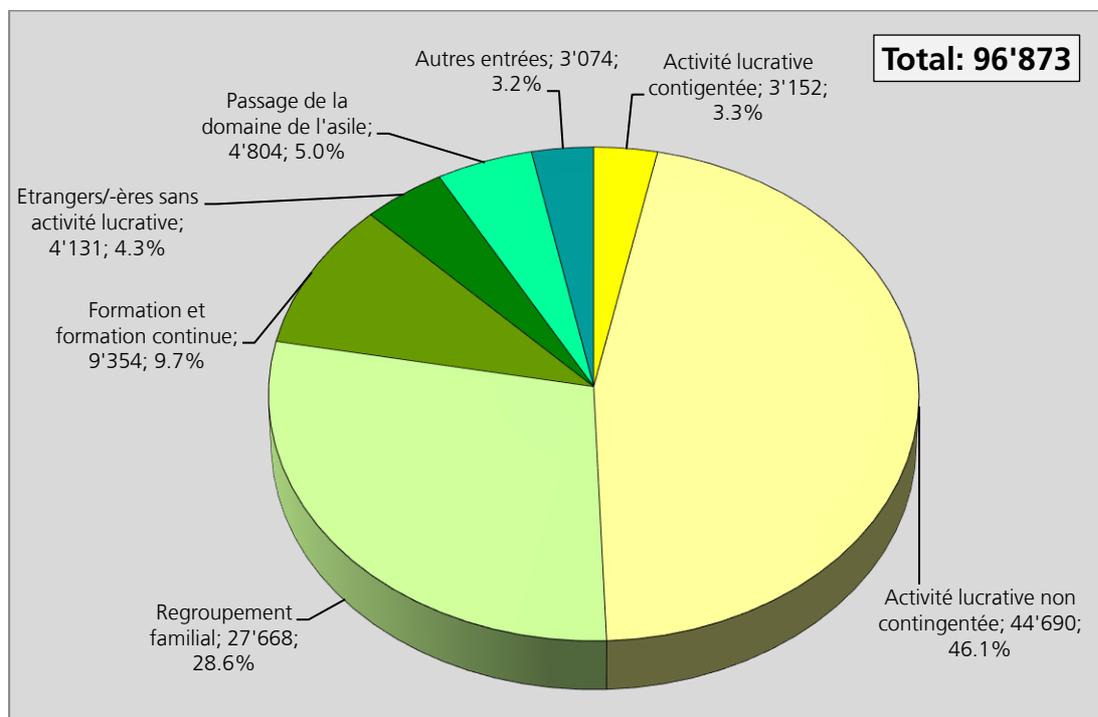
2.3. Solde migratoire⁴

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2019	Septembre 2020	Différence en %	Janvier - sept 2019	Janvier - sept 2020	Différence en %
Total	7'001	8'548	22.1	36'883	40'690	10.3
UE/AELE/UK	3'777	5'517	46.1	21'422	26'714	24.7
UE-17	2'619	4'309	64.5	13'941	18'969	36.1
UE-8	593	648	9.3	3'858	3'877	0.5
UE-2	554	500	-9.7	3'431	3'544	3.3
Croatie	-6	26	533.3	215	265	23.3
Ressortissants Etats tiers	3'224	3'031	-6.0	15'461	13'976	-9.6
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Septembre 2019	Septembre 2020	Différence en %	Janvier - sept 2019	Janvier - sept 2020	Différence en %
Total	1'873	295	-84.2	334	-9'729	-3012.9
UE/AELE/UK	1'096	495	-54.8	393	-6'286	-1699.5
UE-17	896	369	-58.8	-1'283	-6'079	-373.8
UE-8	186	43	-76.9	1'625	126	-92.2
UE-2	-4	75	1975.0	10	-294	-3040.0
Croatie	-8	9	212.5	51	-21	-141.2
Ressortissants Etats tiers	777	-200	-125.7	-59	-3'443	-5735.6

Source : SYMIC

⁴ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

Immigration (afflux) en Suisse, par motifs d'immigration, janvier - septembre 2020 (population étrangère résidente permanente)



Source : Symic

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %
Octobre	5'224	5'348	2.4	2'954	3'685	24.7	7'520	8'613	14.5
Novembre	4'564	4'455	-14.7	3'549	3'443	-2.9	7'508	7'174	-4.4
Décembre	2'892	2'841	-1.8	4'861	6'180	27.1	7'341	9'180	25.1
Janvier	4'244	4'647	9.5	4'102	4'186	2.0	9'011	9'597	+6.5
Février	4'032	4'461	10.6	2'966	2'435	-17.9	6'795	6'409	-5.7
Mars	4'081	4'101	0.5	3'103	3'131	0.9	6'686	6'392	-4.4
Avril	4'028	2'526	-37.3	3'585	2'962	-17.4	6'677	3'613	-45.9
Mai	4'109	2'546	-38.0	4'237	2'703	-36.2	7'245	3'498	-51.7
Juin	3'477	3'407	-2.0	3'862	3'232	-16.3	7'006	6'479	-7.5
Juillet	4'265	4'066	-4.7	3'645	2'977	-18.3	7'478	6'728	-10.0
Août	4'274	3'749	-12.3	2'563	2'614	2.0	6'568	5'959	-9.3
Septembre	4'594	4'722	2.8	2'957	2'802	-5.2	7'769	7'134	-8.2
Total	49'784	46'869	-5.9	42'384	40'350	-4.8	87'604	80'776	-7.8

Source: SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %
Octobre	916	967	5.6	1'309	1'477	12.8	1'913	2'082	8.8
Novembre	884	785	-11.1	1'287	1'179	-8.4	1'726	1'632	-5.4
Décembre	530	538	1.5	1'438	1'568	9.0	1'714	1'929	12.5
Janvier	710	768	8.2	1'217	1'305	7.2	1'752	1'718	-1.9
Février	675	798	18.2	1'023	968	-5.4	1'349	1'406	4.2
Mars	707	686	-3.0	1'343	1'319	-1.8	1'725	1'636	-5.2
Avril	728	449	-38.3	1'480	1'192	-19.5	1'853	1'006	-45.7
Mai	780	490	-37.2	1'988	1'275	-35.9	2'302	1'135	-50.7
Juin	643	603	-6.2	1'651	1'459	-11.6	2'024	1'856	-8.3
Juillet	780	711	-8.8	1'737	1'496	-13.9	2'172	2'025	-6.8
Août	708	658	-7.1	1'188	1'251	5.3	1'679	1'608	-4.2
Septembre	798	757	-5.1	1'169	1'185	1.4	1'807	1'633	-9.6
Total	8'859	8'210	-7.3	16'830	15'674	-6.9	22'016	19'666	-10.7

Source: SYMIC

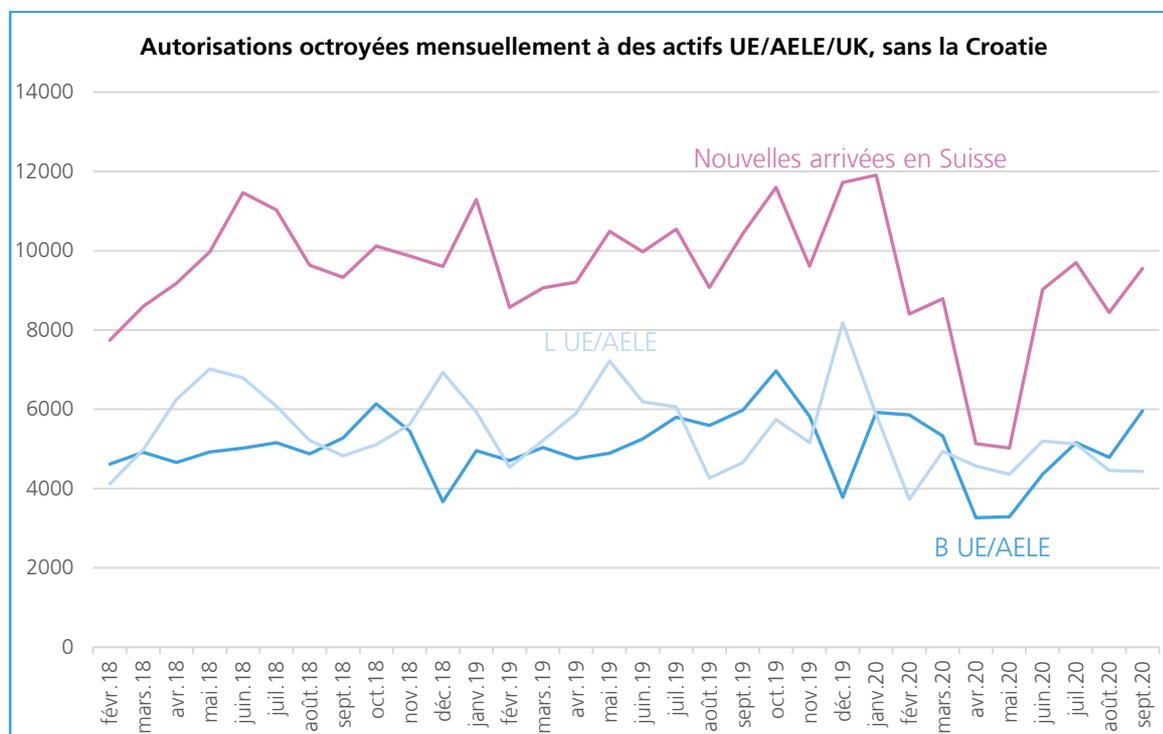
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2*

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %
Octobre	0	656	-	847	587	-30.7	684	903	32.0
Novembre	0	584	-	783	534	-31.8	635	807	27.1
Décembre	249	400	60.6	629	438	-30.4	550	610	10.9
Janvier	0	505	-	613	379	-38.2	530	591	11.5
Février	0	598	-	550	327	-40.5	428	587	37.1
Mars	249	541	117.3	771	494	-35.9	655	765	16.8
Avril	0	291	-	838	413	-50.7	675	517	-23.4
Mai	0	251	-	991	382	-61.5	941	390	-58.6
Juin	*1'136	352	-69.0	677	510	-24.7	942	691	-26.6
Juillet	755	381	-49.5	679	654	-3.7	897	949	5.8
Août	615	384	-37.6	511	594	16.2	828	880	6.3
Septembre	590	487	-17.5	537	447	-16.8	854	791	-7.4
Total	3'594	5'430	51.1	8'426	5'759	-31.7	8'619	8'481	-1.6

Source: SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2019, les autorisations de séjour B ne sont plus contingentées pour les ressortissants de l'UE-2.



Source : SYMIC

3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Autorisations de séjour B Contingent total= 133 (par trimestre : 33)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 1'158 (par trimestre : 289)

Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020 (3^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2020	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2020	Solde actuel du contingent
Juillet	100	0	569	298
Août	100	0	634	233
Septembre	100	0	714	153

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source: SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2018	2019	2020	2019	2020
Janvier	4'672	5'563	6'013	316'643	330'077
Février	4'082	5'832	5'337	316'643	330'077
Mars	4'159	4'728	4'858	316'643	330'077
Avril	4'788	6'163	3'554	322'720	332'177
Mai	4'798	6'653	4'850	322'720	332'177
Juin	5'876	5'618	5'120	322'720	332'177
Juillet	4'526	6'741	4'776	325'291	--
Août	5'396	4'986	3'949	325'291	--
Septembre	4'369	5'397	5'299	325'291	--
Octobre	5'578	5'874		328'850	
Novembre	5'401	5'478		328'850	
Décembre	4'654	4'715		328'850	

Sources: Autorisations frontalières délivrées - SYMIC; effectif des frontaliers actifs - statistique des frontaliers par trimestre établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Septembre 2019	Septembre 2020	Différence	
			absolue	en %
Total général	838 883	835 145	- 3 738	- .4
Travailleurs	669 688	668 978	- 710	- 0.1
Indépendants	56 565	66 312	9 747	17.2
Travailleurs détachés	112 630	99 855	- 12 775	- 11.3

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	62 432	58 080	- 4 352	- 7.0
Travailleurs	39 460	37 075	- 2 385	- 6.0
Indépendants	6 345	6 335	- 10	- 0.2
Travailleurs détachés	16 627	14 670	- 1 957	- 11.8

Annonces par secteur économique

Total général	62 432	58 080	- 4 352	- 7.0
Agriculture	7 371	9 123	1 752	23.8
Industrie et artisanat	18 084	17 424	- 660	- 3.6
Services	36 977	31 533	- 5 444	- 14.7

Source: SYMIC

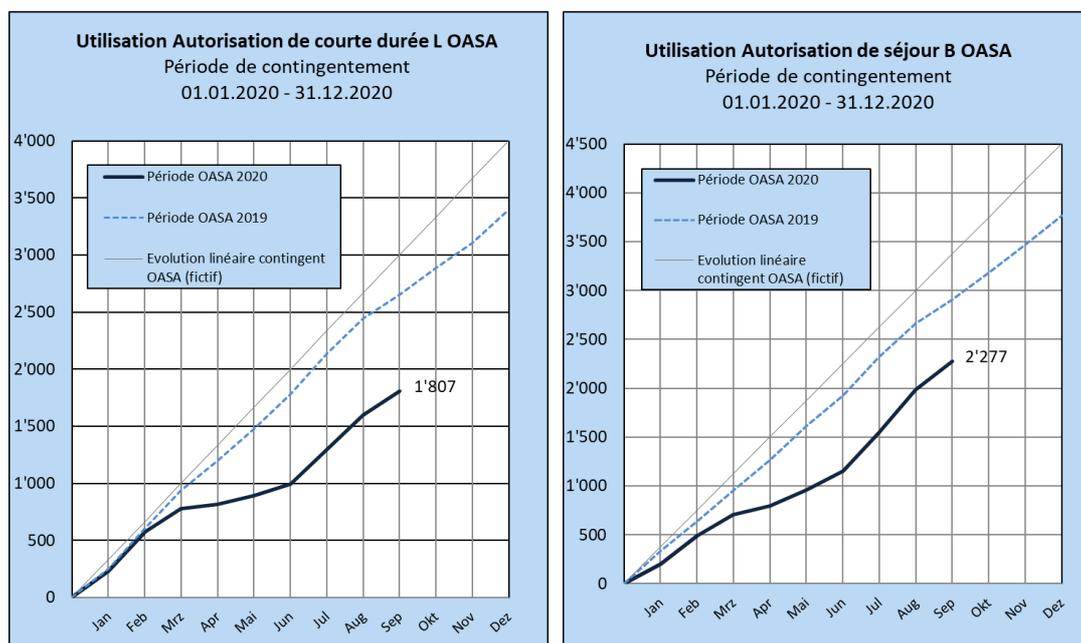
- Pendant la période s'étendant du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 (12 mois), le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a diminué par rapport à la même période entre 2018 et 2019 (-7.8% ou - 6'828 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a diminué de -10.7% pendant cette même période (- 2'350 personnes). D'octobre 2019 à fin septembre 2020, une diminution des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (-1.6%, - 138 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont diminué de -1.8% en septembre 2020 par rapport au même mois de l'année précédente (- 98 autorisations).
- En septembre 2020, 21'005 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur nombre a diminué (- 1'967 annonces ou -8.6%).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont diminué en septembre 2020 par rapport au même mois de l'année précédente (-6%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2020, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2020, cumulées
Janvier	249	233	332	199
Février	604	577	642	493
Mars	939	780	954	707
Avril	1'200	818	1'266	795
Mai	1'480	892	1'611	959
Juin	1'784	991	1'926	1'154
Juillet	2'132	1'290	2'320	1'550
Août	2'442	1'597	2'666	1'984
Septembre	2'655	*1'807	2'911	*2'277
Octobre	2'887		3'181	
Novembre	3'106		3'468	
Décembre	3'396		3'766	

Source: SYMIC

* Fin septembre 2020, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 2'359 permis B et 2'875 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 667 permis B et 836 permis L.



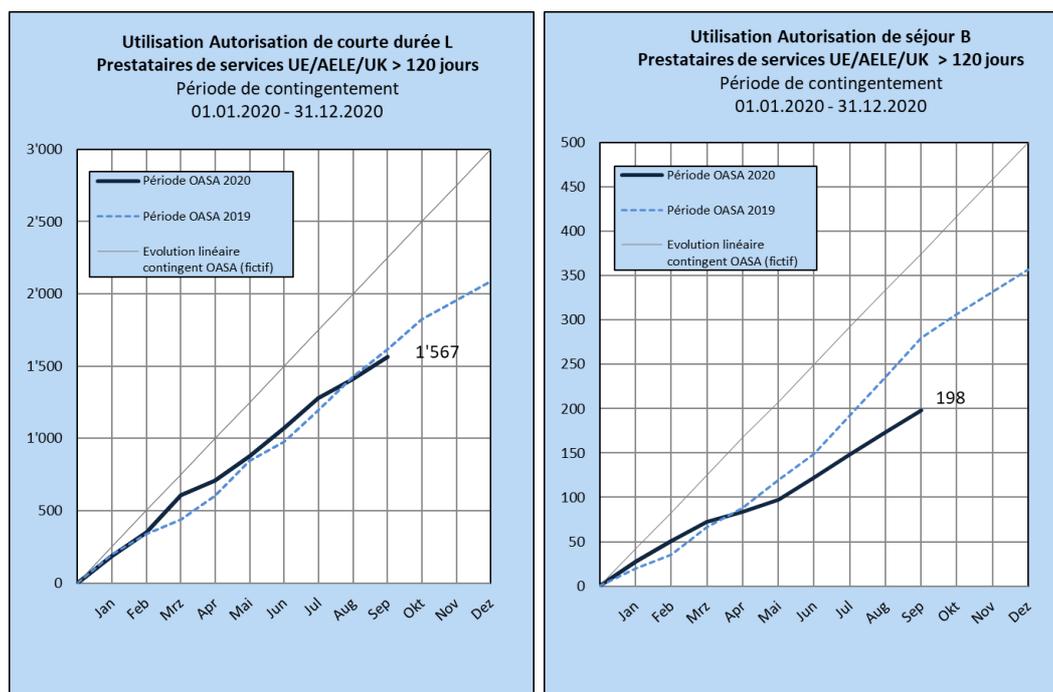
Pour l'année 2020, 4'000 autorisations de séjour de courte durée L et 4'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin septembre 2020, à 45% des autorisations de séjour de courte durée L et à 51% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations pour les prestataires de services d'un Etat de l'UE/AELE/UK pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période 2020, cumulées	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période 2020, cumulées
Janvier	195	186	20	28
Février	336	350	35	51
Mars	441	606	66	72
Avril	602	708	88	84
Mai	846	876	120	97
Juin	976	1'074	149	122
Juillet	1'194	1'277	192	148
Août	1'428	1'411	235	173
Septembre	1'618	*1'567	280	*198
Octobre	1'824		307	
Novembre	1'955		332	
Décembre	2'086		357	

Source: SYMIC

* Fin septembre 2020, le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 457 permis B et 2'427 permis L (y compris la réserve de l'année précédente).



S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE/UK, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. Ces contingents sont alloués trimestriellement. L'utilisation des contingents destinés aux [prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE/UK](#) qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin septembre 2020, à 52% des autorisations de séjour de courte durée L et à 40% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration par secteur économique et par branche économique (UE/AELE/UK)

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2019	Septembre 2020	Différence en %	Janvier - sept 2019	Janvier - sept 2020	Différence en %
UE/AELE/UK	6'074	6'115	0.7	48'103	44'927	-6.6
Agriculture	127	138	8.7	1'386	1'409	1.7
Industrie et artisanat	1'047	1'035	-1.1	8'639	8'215	-4.9
Services	4'900	4'942	0.9	38'078	35'303	-7.3
UE-17	4'706	4'758	1.1	37'319	34'454	-7.7
Agriculture	48	59	22.9	523	536	2.5
Industrie et artisanat	770	789	2.5	6'709	6'184	-7.8
Services	3'888	3'910	0.6	30'087	27'734	-7.8
UE-8	824	830	0.7	7'004	6'435	-8.1
Agriculture	52	46	-11.5	616	555	-9.9
Industrie et artisanat	153	158	3.3	1'240	1'249	0.7
Services	619	626	1.1	5'148	4'631	-10.0
UE-2	507	488	-3.7	3'407	3'681	8.0
Agriculture	26	33	26.9	240	316	31.7
Industrie et artisanat	119	84	-29.4	612	714	16.7
Services	362	371	2.5	2'555	2'651	3.8
Croatie	21	26	23.8	239	240	0.4
Agriculture	0	0	-	5	1	-80.0
Industrie et artisanat	5	2	-60.0	65	56	-13.8
Services	16	24	50.0	169	183	8.3

Source: SYMIC

- En ce qui concerne l'UE/AELE/UK, la **population étrangère résidente permanente** a diminué de janvier à septembre 2020 dans les secteurs économiques « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période en 2019. Dans le secteur de l'« agriculture », une légère hausse est observée.
- L'immigration des ressortissants de l'UE/AELE/UK vers la **population étrangère résidente non permanente** a diminué de janvier à septembre 2020 dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à 2019.

Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Septembre 2019	Septembre 2020	Différence en %	Janvier - sept 2019	Janvier - sept 2020	Différence en %
UE/AELE/UK	5'897	4'840	-17.9	54'808	43'994	-19.7
Agriculture	855	576	-32.6	7'031	6'857	-2.5
Industrie et artisanat	808	820	1.5	8'007	6'988	-12.7
Services	4'234	3'444	-18.7	39'770	30'149	-24.2
UE-17	4'022	3'235	-19.6	36'242	29'178	-19.5
Agriculture	354	194	-45.2	2'014	1'974	-2.0
Industrie et artisanat	639	626	-2.0	6'539	5'769	-11.8
Services	3'029	2'415	-20.3	27'689	21'435	-22.6
UE-8	1'244	1'084	-12.9	12'368	10'214	-17.4
Agriculture	309	276	-10.7	3'498	3'347	-4.3
Industrie et artisanat	108	117	8.3	791	772	-2.4
Services	827	691	-16.4	8'079	6'095	-24.6
UE-2	556	429	-22.8	5'480	3'833	-30.1
Agriculture	190	103	-45.8	1'471	1'459	-0.8
Industrie et artisanat	39	50	28.2	521	267	-48.8
Services	327	276	-15.6	3'488	2'107	-39.6
Croatie	65	84	29.2	652	717	10.0
Agriculture	2	3	50.0	48	76	58.3
Industrie et artisanat	21	27	28.6	151	174	15.2
Services	42	54	28.6	453	467	3.1

Source: SYMIC

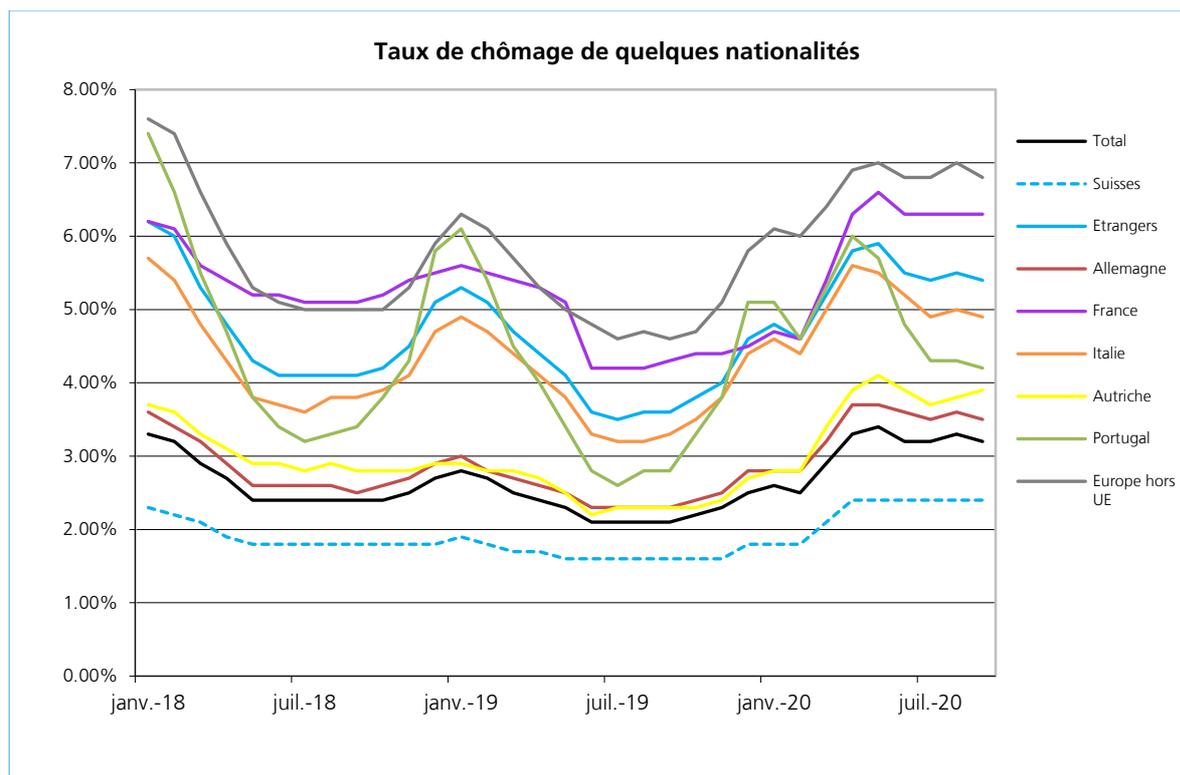
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE/UK, par branche économique, en septembre 2020

Population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'845
Restauration et hébergement	1'323
Enseignement	757
Agriculture	620
Santé et service vétérinaire	545

Source: SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Septembre 2019	Septembre 2020
Total	2.1%	3.3%
Etrangers	3.6%	5.5%
Suisses	1.6%	2.4%



Source: SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2019	Septembre 2020	Différence en %	Janvier - sept 2019	Janvier - sept 2020	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEI)	6	2	-66.7	45	40	-11.1
Par suite de violence conjugale	2	0		7	5	
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	4	2		38	35	
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEI)	378	382	1.1	3'310	3'369	1.8
Sans papiers ⁵ a) ⁶	86	38		725	686	
Parent étranger d'un enfant suisse	11	14		101	92	
Intérêts publics majeurs	4	4		21	26	
Conversion de permis F ⁷ en permis B b) ⁶	206	265		1'829	1'990	
Conversion de permis N ⁸ en permis B c) ⁶	5	4		122	56	
Autres exceptions ⁹	66	57		512	519	
Total	384	384	0.0	3'355	3'409	1.6

Source: SYMIC

⁵ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEI en relation avec l'art. 31 OASA).

⁶ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁷ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁸ Permis N = requérants d'asile.

⁹ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)¹⁰ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier – septembre 2020
Syrie	468
Afghanistan	332
Erythrée	261
Chine	216
Somalie	176
Brésil	172
Philippines	142
Kosovo	132
Bolivie	90
Sri Lanka	88
Autres	655
Total	2'732

Source: SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2019	Septembre 2020	Différence en %	Janvier - sept 2019	Janvier - sept 2020	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'350	4'520	3.9	29'873	27'668	-7.4
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	712	725	1.8	5'958	5'140	-13.7
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'638	3'795	4.3	23'915	22'528	-5.8

Source: SYMIC

¹⁰ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente						
	Septembre 2019	Septembre 2020	Différence en %	Janvier - sept 2019	Janvier - sept 2020	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'350	4'520	3.9	29'873	27'668	-7.4
dont ressortissants UE/AELE/UK ayant immigré au titre du regroupement familial	2'566	2'659	3.6	15'264	15'384	0.8
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'784	1'861	4.3	14'609	12'284	-15.9

Source: SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - septembre 2020
Italie	2'794
Allemagne	2'725
France	2'227
Portugal	1'347
Kosovo	1'217
Macédoine du Nord	1'059
Royaume-Uni	918
Espagne	889
Etats-unis d'Amérique	885
Brésil	769
Autres	12'838
Total	27'668

Source: SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Septembre 2019	Septembre 2020	Différence en %	Janvier - sept 2019	Janvier - sept 2020	Différence en %
Naturalisations	2'893	3'624	25.3	27'535	23'367	-15.1
ordinaires	2'552	3'196	25.2	23'501	19'795	-15.8
facilitées et réintégrations	341	428	25.5	4'034	3'572	-11.5

Source: SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Septembre 2019	Septembre 2020	Différence en %
Allemagne	555	691	24.5
Italie	297	393	32.3
Kosovo	338	323	-4.4
France	146	322	120.6
Portugal	136	224	64.7
Turquie	153	161	5.2
Macédoine du Nord	153	117	-23.5
Serbie	178	110	-38.2
Espagne	83	102	22.9
Royaume-Uni	63	98	55.6

Source: SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidante permanente						
	Septembre 2019	Septembre 2020	Différence en %	Janvier - sept 2019	Janvier - sept 2020	Différence en %
Total	6'821	7'152	4.9	61'470	58'112	-5.5
octroyées de manière anticipée ¹¹	340	385	13.2	2'217	3'028	36.6

Source: SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité	Janvier - septembre 2020
Pologne	286
Russie	279
Hongrie	218
Roumanie	208
Inde	125

Source: SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEI). [L'octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 58'112 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant les mois de janvier à septembre 2020, dont 3'028 (5.2%) de manière anticipée.

¹¹ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE (y compris le Royaume-Uni) car leurs ressortissants obtiennent une autorisation d'établissement après cinq ans.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est pas comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEI.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEI : loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEI.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE/UK.

Royaume-Uni (UK): Le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne le 31 janvier 2020. L'ALCP continue de s'appliquer aux citoyens du Royaume-Uni en Suisse jusqu'au 31 décembre 2020 au moins. Pendant cette phase de transition, les catégories de pays figurant dans les « Statistiques sur l'immigration » sont inchangées, seule la dénomination UE-28/AELE a été adaptée à la situation en lien avec la sortie du Royaume-Uni de l'UE (nouveau : UE/AELE/UK). Le Royaume-Uni figure également dans la catégorie UE-17.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et le Royaume-Uni. Jusqu'à la fin de la phase de transition convenue entre le Royaume-Uni et l'UE (se référer à la définition Royaume-Uni), la catégorie de pays UE-17 est inchangée dans les publications statistiques du SEM (source : Symic) afin de permettre une comparabilité des données statistiques avec les périodes précédentes. L'UE-15 comprend la catégorie de pays UE-17 sans Chypre et Malte.

UE/AELE/UK : l'UE/AELE/UK comprend les 27 pays membres de l'Union européenne à compter du 1^{er} février 2020, l'AELE et le Royaume-Uni (UK). La nouvelle dénomination UE/AELE/UK a été introduite pour la première fois dans la publication du mois de février 2020 et est maintenue pendant la durée de la phase de transition convenue entre le Royaume-Uni et l'UE (se référer à la définition Royaume-Uni). L'UE/AELE/UK regroupe les mêmes pays que la catégorie UE-28/AELE figurant dans les précédentes publications des « Statistiques sur l'immigration ».